ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 411 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de la région de Montréal

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation du virage à droite au feu rouge à Montréal, accompagnée d'une campagne de sensibilisation appropriée, ne diminuerait pas la sécurité de tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le virage à droite au feu rouge occasionnerait une plus grande fluidité de la circulation et une économie de temps pour les automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE le virage à droite au feu rouge résulterait en une diminution de la consommation de carburant et, ainsi, permettrait une réduction des émissions de gaz carbonique;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du virage à droite au feu rouge permettrait enfin à Montréal d'harmoniser ses règles de circulation routière avec celles de tout le Québec ainsi qu'avec le reste de l'Amérique du Nord;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale de tout mettre en œuvre afin de permettre le virage à droite au feu rouge à Montréal.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Marc Tanguay

Marc Tanguay, député de LaFontaine

28 octobre 2013

Date de signature de l'extrait